

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_024 : FINANCES / CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT DE LA PLATE-FORME AÉROPORTUAIRE D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Depuis le 1^{er} juin 2009, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) assure la gestion de la plate-forme aéroportuaire d'Aurillac.

Par délibération n° DEL_2021_136 du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a validé la convention relative à la gestion et au financement des frais d'exploitation et d'investissement de la plate-forme aéroportuaire d'Aurillac contractualisée avec le Département du Cantal qui est le principal partenaire de la CABA en ce domaine. La convention arrivant à échéance, les parties ont donc convenu de la reconduire.

Il est précisé que, comme précédemment, la nouvelle convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération :

- d'une part, fixe les obligations pesant sur la CABA en tant que gestionnaire de l'aéroport et détermine la composition du Comité de Gestion qui procède à l'examen annuel du compte-rendu d'activité et statue sur les orientations budgétaires et de gestion du service ;

- d'autre part, détermine les modalités de participation de la CABA et du Département du Cantal aux frais d'exploitation et aux investissements immobiliers de la plate-forme aéroportuaire d'Aurillac.

Sa durée est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes de la convention relative à la gestion et au financement des frais d'exploitation et d'investissement de la plate-forme aéroportuaire d'Aurillac établie entre la CABA et le Département du Cantal, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures utiles à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.